

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-576

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, M. Aubert, M. Brun,
M. Descoeur, M. Hetzel, Mme Trastour-Isnart, M. Jean-Pierre Vigier, M. Straumann, M. Sermier,
Mme Louwagie, Mme Dalloz, M. Lurton et Mme Le Grip

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 63, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2019, un rapport relatif aux dispositions fiscales adoptées depuis juin 2017 et à leurs incidences sur le pouvoir d'achat des retraités.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec la hausse de la CSG et la non-indexation des retraites sur l'inflation, le pouvoir d'achat des retraités a été très nettement écorné par le Gouvernement. Pour mesurer l'incidence des mesures fiscales prise depuis la dernière élection présidentielle, le Gouvernement remettra au parlement un rapport avant le 1^{er} juin 2019.